Courrier du Loiret, 4 juillet 2013

Avec la Fondation du Patrimoine

Unis pour restaurer le lavoir

La municipalité de Beaune-la-Rolande a lancé une souscription afin de restaurer le lavoir de la Fontaine situé près de l'ancienne enceinte de la ville.

Claude Renucci, maire en présence de Bernard Wella délégué département de la Fondation du Patrimoine

Vendredi soir, à l'hôtel de ville de Beaune-la-Rolande, Claude Renucci, maire, signait une convention de restauration du lavoir en présence de Frédéric Néraud, directeur général de la Fondation du patrimoine et de Bernard Wella, délégué départemental, Jean-Pierre Sueur, sénateur et Michel Grillon, conseiller général.

Un lavoir du XIXe

Jean Richard, adjoint, a retracé l'historique de ce lavoir construit en 1839. Il était constitué à l'origine de deux abris en vis à vis (un pan nord et un pan sud), reliés à l'est par une plateforme commune d'accès, et à l'ouest par une coursive étroite. Il a été fréquenté jusque dans les années soixante.

L'édifice devenant dangereux, en avril 1972, la commune a détruit le pan nord et restauré le pan sud. Les piliers en bois et leurs bases en pierre ont été conservés. La charpente et la toiture en ardoises avaient été remises à neuf.

100.000 € de travaux

Depuis, le bâtiment a été dégradé, la toiture prend l'eau et la charpente s'est elle aussi dégradée. Les travaux s'élèvent à 100.000 euros TTC. Des subventions de la Fondation du Patrimoine et du Conseil Général seront accordées si la souscription atteint la somme de 5 % du montant total.

Les travaux qui prévoient aussi une mise en sécurité du site pour sa protection pourraient alors démarrer vers la fin de l'année. Pour les Beaunois qui sont attachés à leur patrimoine local, la souscription est ouverte et disponible à la mairie de Beaune-la-Rolande. À noter que les dons faits dans ce cadre sont en bonne partie déductibles des impôts.

.

Phoca PDF